

CHARTRE DU CONTRÔLE TECHNIQUE

1. En tant que **Responsable d'Entreprise**, je m'engage à ce que chaque activité fasse l'objet d'une **analyse de risques**, dont l'une des parades est le contrôle technique.
2. En tant que **Préparateur**, je m'engage à mettre en place le contrôle technique sur chaque **Activité Importante pour la Protection des Intérêts (AIP)**.
3. En tant que **Préparateur**, je m'engage à intégrer le contrôle technique dans le **Document de Suivi d'Intervention** par une séquence comprenant : la nature du contrôle technique, les moyens nécessaires, le résultat attendu, la méthode utilisée, les critères d'acceptabilité.
4. En tant que **Responsable d'Entreprise**, je m'engage à ce que le Contrôleur Technique soit une **personne différente de l'intervenant** qui doit réaliser le geste technique. Je m'engage à ce qu'il ait en charge **un nombre de contrôles techniques adapté** à son activité et à ses **compétences**.
5. En tant que **Responsable d'Entreprise**, je m'engage à ce que le Contrôleur Technique soit **désigné et identifié nominativement** sur l'organigramme au plus tard lors de la réunion de levée des préalables.
6. En tant que **Contrôleur Technique**, je m'engage à **identifier les points clés** techniques de l'intervention et de **m'approprier** les phases de contrôle technique, en préalable à toute action de contrôle.
7. En tant que **Contrôleur Technique**, je m'engage, **en cas d'aléas** lors de l'intervention, à m'assurer que la **solution proposée** ne remet pas en cause la **pertinence** et la **qualité** de ma phase de contrôle technique.
8. En tant que **Contrôleur Technique**, je m'engage à réaliser, **si je le juge nécessaire**, des contrôles techniques de **façon inopinée** sur les interventions. Je les trace alors sur un support différent du Document de Suivi d'Intervention.

Cette chartre a été établie d'après un document conçu par les
Associations Régionales de Prestat

